

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : La loi du 02 aout 2021 « Santé au Travail » et les différents textes applicables.

Les Mesures prévues et les changements prévus avec les dates d'application.

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Formation professionnelle

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée, soit 7 heures de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Représentants du personnel

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 2 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

INTERVENANT : Gérard GALLARDO, formateur en droit social et prévention sécurité au travail.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires d'être en capacité de connaître les principales dispositions de la loi 02/08/2021 et des textes afférents. En faciliter la mise en place dans l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION :

- 1/ Renforcement de la formation en matière de santé et sécurité au travail des représentants du personnel.
- 2/ Formation du référent sécurité. Création d'un passeport de prévention.
- 2/ Modification de la définition du harcèlement sexuel au travail.
- 3/ Réformes afférentes au Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels.
- 4/ Négociation sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)
- 5/ Renforcement du suivi médical des salariés et les changements générés.
- 6/ Nouvelles missions des services de Santé au Travail.
- 7/ Contrôle renforcement des équipements individuels (EPI)

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Valoriser les connaissances existantes de chaque participant. Construire sur la dynamique créée par le groupe. L'aller-retour « théorie et pratique » est la modalité choisie.

LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'une attestation de stage et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation
- Evaluation pédagogique pour valider les compétences acquises : évaluations formatives (Quiz)
- Evaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires un mois après la formation.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent.

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée - Un écran
- ✓ Un Paper-board – un tableau blanc

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.